

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 novembre 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le douze novembre à dix-sept heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le six novembre deux mille vingt, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ACCORD-CADRE A
BONS DE
COMMANDE, EN
APPEL D'OFFRES
OUVERT, RELATIF A
LA FOURNITURE DE
PANNEAUX DE
SIGNALISATION, DE
POTELETS ET DE
BORNES -
AUTORISATION
D'ENGAGER LA
PROCEDURE DE
CONSULTATION ET
DE SIGNER
L'ACCORD-CADRE.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (jusqu'à 19h25), Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Christian LAGRANGE, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL par Guillaume LAFEUILLE, Gaëlle GIFFARD par Sander CINSINSKI (à partir de 19h25), Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20201112-D143-20-DE
Date de télétransmission : 16/11/2020
Date de réception préfecture : 16/11/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, EN APPEL D'OFFRES OUVERT, RELATIF A LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION, DE POTELETS ET DE BORNES - AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique, notamment l'article L2124-1

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Il est nécessaire pour la commune des Lilas de procéder au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de panneaux de signalisation, de potelets et de bornes pour répondre à ses besoins. Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à engager cette procédure et à signer le futur accord-cadre.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le futur accord-cadre relatif à la fourniture de panneaux de signalisation, de potelets et de bornes avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'appel d'offres au terme de la consultation.

ARTICLE 2 : DIT que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert et sera conclu pour une durée maximale de quatre ans.

ARTICLE 3 : DIT que cet accord-cadre, composé de deux lots, qui seront attribués séparément, pour un montant global estimé à 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC (TVA à 20%), sera décomposé annuellement comme suit :

- Lot n°1 : Fourniture de barrières, potelets et bornes : pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC (TVA à 20%) ;
- Lot n°2 : Fourniture de panneaux de signalisation et de signalétique : pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC (TVA à 20%) ;

ARTICLE 4 : DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent accord-cadre, en section de fonctionnement ou d'investissement suivant la nature des prestations.

ARTICLE 5 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **17 NOV. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20201112-D143-20-DE
Date de télétransmission : 16/11/2020
Date de réception préfecture : 16/11/2020